

L'importance de l'hospitalité en Islam

L'hospitalité est l'un des principes moraux les plus importants de la religion musulmane, car il s'agit non seulement d'une des plus grandes qualités du prophète Abraham (PBSL), mais surtout d'une prescription de la plus haute importance du prophète Muhammad (PBSL

) :
« **Quiconque croit en Dieu et au Jour Dernier, doit bien traiter son hôte** »
« **Quiconque croit en Dieu et au Jour Dernier doit accorder à son hôte son dû.** Mais quel est son dû, lui demande-t-on ?

Son dû, répondit-il, est son hébergement un jour et une nuit. L'hospitalité est de trois jours, au-delà, c'est une aumône. » (hadiths rapportés par Al Boukhari et Mouslim).

Le prophète de Dieu (PBSL) a donc prescrit à sa communauté de faire preuve d'hospitalité et l'a également guidé en ce sens en lui donnant un certain nombre de conseils à suivre afin de faire preuve d'une attitude irréprochable vis-à-vis de son invité, mais également de son hôte.

Formuler une invitation

Concernant les personnes à inviter sous son toit, il est recommandé de n'y accueillir que des gens pieux, non libertins ou dévergondés, mais sans égard au fait qu'ils soient riches ou pauvres, car comme le rappelle le prophète Muhammad (PBSL) : « **le pire des aliments est celui d'un festin auquel on y invite les riches et on néglige les pauvres.**

»

L'invitation ne doit pas avoir été formulée dans un but ostentatoire ou de parade, mais à l'image d'Abraham, le « père des hôtes » et de Muhammad (PBSE), dans l'intention d'amener la joie dans le cœur des croyants et la satisfaction dans celui de ses frères en religion.

Autre recommandation particulièrement importante, il ne faut jamais inviter une personne tout

en sachant pertinemment que cette dernière va refuser notre invitation, parce qu'elle est incapable d'y répondre, et/ou s'il est question d'une personne que l'on n'apprécie peu ou pas du tout.

Répondre à une invitation

Le prophète de Dieu (PBSL) a recommandé aux croyants de toujours répondre aux invitations qui leur sont formulés s'ils ne disposent pas d'une excuse valable, comme craindre pour leur santé ou leur foi en Dieu :
« Il faut répondre à l'invitation ! - Si on m'invite à manger une simple patte de mouton, je n'hésiterai pas à accepter. Si on m'offre un jarret de mouton, je l'accepte !

»

(hadiths rapportés par Mouslim).

L'acceptation de l'invitation vise avant tout à honorer son frère de sa présence, transformant ainsi cet acte à priori banal en acte agréé et récompensé par Dieu.

Concernant la distance séparant l'invité de son hôte, cette dernière n'a aucune incidence définitive dans l'acceptation ou le refus de l'invitation. De même c'est toujours la première invitation qui doit être acceptée, et la deuxième seulement qui peut essuyer un refus et des excuses.

Si l'invité est en état de jeûne le jour de l'invitation, il doit quand même se rendre chez son hôte, et si ce dernier souhaite à tout prix partager son repas, alors il est recommandé de rompre son jeûne, mais si l'on désire tout de même jeûner ; il est alors conseillé de prier pour son hôte.

Ceci a été conseillé par la bouche même du prophète Muhammad (PBSL) : **« Quand l'un de vous est invité, il doit répondre à l'invitation. Si ce jour-là, il jeûne, qu'il prie pour son hôte, s'il ne jeûne pas, qu'il mange.**

»

(Rapporté par Moslim) ou encore :

«

Comment ! Ton frère fait des dépenses pour toi et tu viens lui dire que tu jeûnes !

»

Comportement à adopter

De la part de l'invité :

La ponctualité est le premier des commandements de l'invité, car il évitera non seulement à l'hôte de s'inquiéter de son absence, mais également de le prendre au dépourvu s'il n'est pas totalement prêt à le recevoir.

L'invité doit également faire preuve d'humilité et de modestie dans son comportement, et ne pas occuper la place d'honneur. Il doit également garder la même place, si l'hôte lui en désigne une en particulier.

Lorsque l'on est invité au domicile de quelqu'un, le séjour ne doit pas excéder trois jours, à moins que l'hôte n'est expressément formulé à son invité de prolonger son séjour. Quand l'invité décide de quitter son hôte, il doit également lui demander la permission.

De la part de l'hôte :

Concernant le maître de maison, ce dernier doit faire veiller particulièrement au bien-être de ses invités : « **Quiconque croit en Dieu et au Jour dernier doit bien traiter son hôte.** »

A la fin de l'invitation, le maître de maison se doit de raccompagner ses invités jusqu'à l'extérieur de la maison, gage de respect et de piété à leur égard.

En ce qui concerne le gîte, le musulman se doit de débloquer un troisième lit pour son invité.

Auteur: Souhayl.A & Lionel.J

Cet article a été déjà consulté 1073 fois